



Légende

- Limite municipale
- Terrain vacant (85840,57 m²)
- Limite de lot
- Aire résidentielle de villégiature (2052657,64 m²)

Veillez noter que toute modification à la zone agricole est conditionnelle à l'autorisation de la CPTAQ.

En vertu de :
Règlement 478-2017
Source des données :
MRC de Montcalm
(2015)

Date :
Décembre 2017

Format original :
Lettre 8,5 x 11 po
Projection :
NAD83, MTM zone 8

**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**